



## COMMUNIQUE de PRESSE

Le Mouvement d'Insoumission aux Ordres Professionnels est né il y a 3 ans suite aux affaires HUEZ-COADOU-BONNEMAISON qui sont exemplaires de l'iniquité des ordres.

Le MIOP a rassemblé de façon informelle des médecins puis d'autres professionnels de santé, kinésithérapeutes, infirmières avant de réunir d'autres professions soumises à un ordre professionnel.

Ce mouvement est maintenant une Association Loi 1901 structurée dont les objectifs sont de dénoncer les dérives ordinales, de montrer l'incurie des ordres professionnels et surtout de faire prendre conscience du caractère anticonstitutionnel de ces organisations qui sont les derniers tribunaux d'exception.

Le MIOP est ouvert à tout professionnel, y compris hors du monde de la santé, qui doit payer redevance à un ordre pour avoir le droit de travailler et se soumettre à l'arbitraire de ces ordres, négation de la liberté associative.

Avocats, huissiers de justice, notaires, experts-comptables, architectes, géomètres, vétérinaires, chirurgiens dentistes, pédicures-podologues, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, peuvent adhérer au MIOP.

Peuvent également adhérer les professionnels qui risquent de subir la création d'un ordre.

Fidèle aux principes qui ont prévalu à l'émergence du MIOP, l'engagement des membres du Conseil d'Administration est basé sur le bénévolat.

Paris le 21 septembre 2017

Pour le MIOP

Didier LANTZ  
Président  
06 61 44 09 41

Bernard COADOU  
Secrétaire Général  
06 14 55 54 78